

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2012

Objet	Conseil Municipal
Date/heure	Mardi 11 avril 2012 à 17h00
Lieu	Mairie
Présents	MM. Paul BURRO, Jean-Paul DUHET, Jean-Pierre COZZA, René LAURENTI, Max LAMBERT,
Pouvoir	Frédéric MARTIN à René LAURENTI Thierry TAFINI à Jean-Paul DUHET
Absent	Michèle DAIDERI et Marc LAURENTI
Secrétaire de séance	Max LAMBERT
Date de convocation	5 avril 2012.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 23 février 2012.
- 2) Approbation du Compte administratif 2011 de la commune.
- 3) Approbation du compte de gestion 2011 de la commune.
- 4) Affectation des résultats.
- 5) Vote des taxes 2012.
- 6) Vote du budget primitif 2012 de la commune.
- 7) Approbation du compte administratif 2011 de la REA.
- 8) Approbation du compte de gestion 2011 de la REA.
- 9) Affectation des résultats.
- 10) Approbation du budget primitif 2012 de la REA.
- 11) Biens sans maître Gasiglia-Franco.
- 12) Acquisition de la parcelle D63.
- 13) Modification des statuts du SIVOM de Roquebillière.
- 14) Questions diverses.

Début de la séance 17h05.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 23 février 2012.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des élus présents plus les deux pouvoirs.

2) Approbation du compte administratif 2011 de la commune.

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Paul Duhet, 2ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint;

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

5° Ont signé au registre des délibérations : **Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Max Lambert, et Jean-Pierre Cozza.**

Le compte administratif 2011 de la commune est voté à l'unanimité des élus présents plus les deux pouvoirs.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	956 791,68	G	1 086 463,15
	Section d'investissement	B	1 104 297,44	H	467 602,23
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	94 417,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	40 200,43 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 101 289,55	= G+H+I+J	1 648 482,62

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	320 172.73	L	534 460.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F	320 172.73	= K+L	534 460.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	956 791.68	= G+I+K	1 180 880.39
	Section d'investissement	= B+D+F	1 464 670.60	= H+J+L	1 002 062.23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 421 462.28	= G+H+I+J+K+L	2 182 942.62

3) Approbation du compte de gestion 2011 de la commune.

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 Au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le compte de gestion 2011 est approuvé à l'unanimité des élus présents plus les 2 pouvoirs.

4) Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 224 088.71 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 298.44 E
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 E
c. Résultats antérieurs de l'exercice	276 519.66 E
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	271 221.22 E
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001 (Besoin de financement)	123 446.69 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement	0.00 E
Besoin de financement = e. + f.	123 446.69 E
AFFECTATION (2) = d.	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	230 321.22 E
3) Report en exploitation R 002	40 900.00 E
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002. (3)	0.00 E

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs.

5) Vote des taxes 2012.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taxes 2012.

En réponse à la question posée par Monsieur Cozza, Monsieur le Maire assure que ces recettes sont exclusivement dédiées à la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs de maintenir pour 2012 les mêmes taux qu'en 2011 des taxes locales :

- Taxe d'habitation : 7.66 %
- Taxe foncière bâti : 7.12 %
- Taxe foncière non bâti : 21.31 %

6) Approbation du budget primitif 2012 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif au Conseil municipal :

Section fonctionnement

Dépenses : 934 725.27 euros.

- Charges à caractère général : 232 600 euros
- Charges personnel : 454 450 euros
- Reversement sur FNGIR : 144 914 euros
- Autres charges de gestion courantes : 78 258 euros
- Charges financières : 23 961.46 euros
- Charges exceptionnelles : 541.81 euros

Recettes : 934 725.27 euros.

- Excédent reporté : 84 720.95 euros
- Atténuation de charges : 15 000 euros
- Produits des services : 189 645.32 euros
- Impôts et taxes : 258 552 euros
- Dotations et participations : 349 305 euros
- Revenu des immeubles : 33 500 euros
- Produits financiers : 2 euros
- Produits exceptionnels divers : 4 000 euros

Section d'investissement

Dépenses : 1 584 827.76 euros

- Déficit d'exécution d'investissement reporté : 676 895,64 euros
- Emprunt : 243 836.42 euros
- Dépenses imprévues d'investissement : 31 000 euros
- Immobilisations corporelles : 78 500 euros
- Immobilisations en cours : 234 422.97 euros
- Restes à réaliser : 320 172.73 euros

Recettes : 1 584 827.76 euros

- Emprunt en euros : 400 000 euros
- Fonds réserves : 249 367.76 euros
- Subventions d'investissement : 206 000 euros
- Immobilisations corporelles : 195 000 euros
- Restes à réaliser : 534 460 euros

Monsieur Cozza demande si le remboursement des emprunts est pris en charge par la Métropole.

Monsieur le Maire précise qu'il était présent à une réunion de NCA le 10 avril, et qu'il avait été annoncé que les emprunts contractés et rentrant dans le cadre des compétences transférées vont être repris.

Monsieur Cozza demande s'il en va de même pour les travaux réalisés avant notre entrée en Métropole.

Monsieur le Maire pense que oui et ajoute qu'en plus de l'enveloppe 56 000 euros, NCA va verser une dotation de solidarité de 44 207 euros plus une indemnité compensatrice de 150 000 euros.

Monsieur Cozza demande la façon dont a été calculée la TLE.

Monsieur le Maire précise qu'aucune précision n'a été apportée par la Trésorerie mais il a été prévu de partir sur le même montant que l'an passé.

Le budget primitif 2012 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs.

7) Approbation du compte administratif 2011 REA

Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Paul Duhet, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

2° Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

5° Ont signé au registre des délibérations Jean-Paul Duhet, René Laurenti, Jean-Pierre Cozza, et Max Lambert.

Le compte administratif 2011 de la commune est voté à l'unanimité des élus présents plus les deux pouvoirs.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 187 463,93	G 182 165,49	G-A -5 298,44
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 159 209,96	H 35 763,27	H-B -123 446,69

REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 276 519,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 188 136,30 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 346 673,89	Q= G+H+I+J 682 584,72	=Q-P 335 910,83

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 187 463,93	= G+I+K 458 685,15	271 221,22
	Section d'investissement	= B+D+F 159 209,96	= H+J+L 223 899,57	64 689,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 346 673,89	= G+H+I+J+K+L 682 584,72	335 910,83

8) Approbation du compte de gestion 2011 REA

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 Au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 201 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le compte de gestion 2011 REA est approuvé à l'unanimité des élus présents plus les 2 pouvoirs.

9) Affectation des résultats.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 271 221,22euros.

Il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	129 671.47 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 417.24 E
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	224 088.71 E
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	676 895.64 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	676 895.64 E
AFFECTATION = C = G + H	224 088.71 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	139 367.76 E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	84 720.95 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

Monsieur Cozza fait remarquer que les excédents de la REA vont être récupérés par la Métropole.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est fort probable que ce soit le cas mais que d'ores et déjà les travaux de St Blaise sont programmés pour 2014-2015 pour un montant total de 630 000 euros.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs.

10) Vote du budget primitif 2012 REA

Monsieur le Maire présente le budget primitif au Conseil municipal :

Section fonctionnement

Dépenses : 221 750 euros.

- Charges à caractère général : 131 250 euros
- Charges personnel : 62 500 euros
- Opérations d'ordre sections : 21 000 euros
- Autres charges de gestion courante : 3 500 euros
- Charges exceptionnelles : 350 euros

Recettes : 221 750 euros.

- Excédent reporté : 40 900 euros
- Produits des services : 176 750 euros
- Produits exceptionnels divers : 100 euros

Section d'investissement

Dépenses : 316 209.10 euros

- Opérations d'ordre : 3 533.20 euros
- Emprunts et dettes assimilées : 11 000 euros
- Immobilisations corporelles : 170 000 euros
- Immobilisations en cours : 131 675.90 euros

Recettes : 316 209.10 euros

- Solde exécution reporté : 64 689.61 euros
- Opérations d'ordre entre sections : 20 198.27 euros
- FCTVA et autres réserves : 231 321.22 euros

Monsieur Cozza précise qu'il aurait été préférable de prévoir un montant supérieur en ce qui concerne le remboursement des employés, Monsieur le Maire lui répond que cela restera possible par le vote de décisions modificatives.

Le budget primitif 2012 de la REA est voté à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs.

11) Biens sans maître Gasiglia-Franco

Vu l'article 713 du Code Civil,

Vu les articles L 25, L 27bis, L 27 ter du Code du Domaine de l'État,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation des biens immobiliers suivants, situés à Belvédère :

- Parcelle de terre cadastrée D 47 Route de la Station de transit, notée au cadastre comme appartenant à M. Gasiglia Baptistin, décédé le 7 juillet 1966, pour laquelle aucun impôt n'est réclamé.
- Parcelle de terre cadastrées B 250, B 256, D 341, D 782, E 670, G 569, H 256 et le lot 3 de l'immeuble sis rue Victor Maurel, cadastré C 467, noté sur le cadastre comme ayant appartenu à M. Jean Franco, décédé le 11 juillet 2006, pour lesquels les impôts ne sont pas réglés depuis plus de trois ans.

Il y a lieu d'effectuer toute recherche pour vérifier que ces biens sont sans maître.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents plus les deux pouvoirs de :

- **Mandater** le Service juridique pour engager les procédures d'appréhension de biens sans maître.
- **Donner mandat** au Maire d'engager toutes démarches en ce but.

12) Acquisition parcelle D 64

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle D 63 est nécessaire à la création du carrefour reliant la nouvelle route désenclavant le village à la route départementale N°71.

Monsieur le Maire précise qu'il avait toujours entendu dire que ce terrain avait été donné à la commune, mais aujourd'hui les propriétaires souhaitent régulariser la situation en vendant à l'euro symbolique cette parcelle de 18 m² à la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents plus les deux pouvoirs de :

- **Approuver** l'acquisition de cette parcelle.
- **Donner mandat** au Maire d'engager toutes démarches en ce but.
- **Donner mandat** au Premier Adjoint pour la signature de l'acte d'acquisition.

La présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie

13) Modification des statuts du Sivom de Roquebillière

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 février 1992 autorisant la création du SIVOM des communes de Belvédère et Roquebillière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 1996 autorisant la commune de La Bollène-Vésubie à adhérer au SIVOM des communes de Belvédère et Roquebillière, autorisant ce syndicat à prendre la dénomination de « SIVOM du canton de Roquebillière », et comportant en annexes les statuts dudit syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 mars 2003 modifiant les compétences et statuts du SIVOM du canton de Roquebillière ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2011 portant délimitation du périmètre d'une métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur » ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2011 portant publication des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Considérant que depuis le 31 décembre 2011, la Métropole exerce dans l'ancien périmètre correspondant à la Communauté de Communes Vésubie Mercantour ayant fusionnée, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaires par les communes à celle-ci.

Considérant que le 30 janvier 2012, le conseil métropolitain a délibéré pour restituer aux communes de Belvédère, La Bollène-Vésubie, Roquebillière, Saint-Martin Vésubie et Venanson, les compétences transférées à titre optionnel ou supplémentaires suivantes :

- Police rurale intercommunale,
- Fourrière animale intercommunale,
- Portage de repas à domicile,

Considérant que la Métropole ne conserve la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement, que les communes membres avaient confiées à la Communauté de Communes Vésubie, que pour les opérations de compétences métropolitaines ;

Considérant que les compétences de police rurale intercommunale, du portage des repas, de la fourrière animale intercommunale et de la maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations intercommunales d'investissement, relèvent du périmètre des communes de Belvédère, La Bollène-Vésubie, Roquebillière, Saint-Martin Vésubie et Venanson, Monsieur le Président expose qu'il convient d'étendre les compétences actuelles du SIVOM, et ce à compter du 1^{er} mars 2012.

Monsieur le Président précise que les communes qui ne sont pas membres du SIVOM, pour la gestion de certains services ou équipements relevant de ses attributions, peuvent conclure des conventions avec celui-ci en contrepartie d'une contribution.

Ainsi, il convient de délibérer afin d'approuver la modification des statuts du SIVOM, tels qu'annexés à la présente.

Monsieur Cozza fait de nombreuses remarques sur les statuts :

- Concernant l'article 1^{er}, il est écrit « il est formé », Monsieur Cozza rappelle que ce SIVOM n'est en aucun cas créé mais il existe déjà et qu'il aurait du être écrit « il a été formé ».
- Concernant l'article 2, Monsieur Cozza remet en cause les termes « maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations d'investissement confiée par les commune membres, dans le cadre des compétences édictées au présent article ».

Monsieur le Maire répond que « les compétences édictées au présent article » renvoient à l'alinéa premier de l'article 2 et non aux trois compétences citées en fin d'article.

Monsieur Cozza considère que les statuts du SIVOM vont à l'encontre de l'esprit de la loi du 16 décembre 2010 et que par conséquence, ce syndicat aurait du disparaître.

Monsieur Cozza demande ce que coutera le SIVOM à la commune de Belvédère.

Monsieur le Maire dit que les compétences transférés à ce syndicat ne couteront pas plus chères à la commune que lorsqu'elles étaient exercées par la communauté de communes.

Les membres du Conseil adopte à trois voix pour plus les deux pouvoirs contre une voix (Monsieur Cozza) et une abstention (Monsieur Lambert) les nouveaux statuts du SIVOM.

14) Questions diverses.

- **Proposition d'achat d'un terrain communal**

Monsieur le Maire lit le courrier de Madame Ghintran Virginie et Monsieur Cassi Christophe qui souhaitent acquérir la parcelle jouxtant leur propriété située en dessous de l'école communale.

Il est rappelé que cette parcelle fait partie du domaine public de la commune dont il est inaliénable et que conformément à la carte communale, il s'agit d'un terrain constructible.

Par conséquent ce terrain ne peut dans l'état actuel être vendu.

- **Local Tabac**

Monsieur le Maire informe son Conseil que le gérant actuel du tabac a émis le souhait d'arrêter son activité pour des raisons privées.

A ce jour, trois candidats se sont manifestés.

Monsieur le Maire précise que les douanes désirent être associées à la décision de la commune concernant la désignation du futur gérant.

Monsieur Cozza rappelle qu'il s'agit uniquement d'une restauration froide.

- **Vente des garages**

Monsieur le Maire précise que la vente se fera à la bougie et aura lieu dans la salle du conseil par Maître Féraud.

Actuellement 25 demandes ont été enregistrées en mairie.

Séance levée à 18h45.

Le Maire,

